

AREP publie les résultats 2021 de l'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Conformément au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019, l'Index de l'égalité hommes-femmes doit être calculé à partir de cinq indicateurs pour les sociétés de plus de 250 salariés. Il donne une note sur 100 points.

Chaque société doit atteindre au minimum 75 points. Si une société ne dépasse pas ce seuil, elle a trois ans pour se mettre en conformité, sans quoi elle pourra être sanctionnée à hauteur de 1% de sa masse salariale. L'objectif de la mesure étant d'éradiquer les inégalités dans le monde du travail entre les hommes et les femmes.

Pour établir cette note, AREP a respecté **cinq critères** fixés par le gouvernement, dont les résultats sont :

- **L'écart de rémunération femmes-hommes** : 38 / 40 points
- **L'écart dans les augmentations annuelles** : 20 / 20 points
- **L'écart dans les promotions** : 15 / 15 points
- **Les augmentations au retour de congé maternité** : 15 / 15 points
- **La présence de femmes parmi les plus gros salaires de l'entreprise** : 5 / 10 points

Total de note obtenue : 93 / 100 points

La période de référence s'étant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le prochain index sera calculé sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et sera publié le 1^{er} mars 2023 au plus tard.

À propos d'AREP :

AREP, filiale de SNCF Gares & Connexions, est la première agence d'architecture de France avec près de 1000 collaborateurs, dont 15% en Asie, engagés dans l'invention d'un futur post-carbone. Acteur majeur du renouveau architectural et de la transition environnementale des territoires, AREP intervient sur tous les métiers : architecture, urbanisme, design, ingénierie, conseil & programmation, environnement & numérique et management de projet. Structurée autour d'un collectif de dirigeants militants, l'agence apporte des réponses concrètes aux enjeux majeurs de l'urgence écologique, notamment via son référentiel EMC2B et sa revue *POST*.

www.arep.fr

Contacts médias :

Laurence Saquer – laurence.saquer@arep.fr t. 06 62 22 73 52

Mélina Mulin – melina.mulin@arep.fr t. 06 35 59 97 87